

# APPEL À PROJETS

## BEE LIVE - LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DU TOURISME DE DEMAIN

Soutien au développement des services numériques pour les filières touristique et événementielle

### 1. Contexte

La pandémie du COVID-19 constitue la plus grave crise que le tourisme français, et plus globalement mondial, ait eu à affronter depuis la deuxième guerre mondiale. La Ville de Strasbourg et le territoire de l'Eurométropole ne font pas exception, le tourisme de loisir ayant été complètement à l'arrêt pendant deux mois et reprenant à une allure très lente depuis la mi-mai. De même, le secteur de l'événementiel souffre énormément de la crise actuelle, la situation ayant été compliquée dès le début de l'année 2020 avec l'émergence du virus en Asie qui a bloqué de nombreuses opérations à l'international, les prévisions misant sur une reprise des activités au plus tôt en 2021.

Pour faire face à cette crise, les entreprises de la filière touristique et événementielle doivent s'adapter et proposer des solutions innovantes pour contribuer à bâtir le tourisme de demain.

La crise sanitaire du COVID-19 empêchant la rencontre physique sur une période relativement longue, les professionnels du tourisme d'affaires et de l'événementiel doivent concevoir et expérimenter de nouveaux formats.

Pour cela, le numérique a sans aucun doute un rôle fort à jouer, comme l'a notamment démontré le monde économique qui s'est emparé de la digitalisation pour poursuivre ses activités lors du confinement. Aujourd'hui encore plus qu'hier, l'usage du numérique est donc indispensable pour la reprise des activités touristiques sur notre territoire.

### 2. Objectifs

L'appel à projet a pour objectif de booster la reprise économique et de stimuler l'innovation au sein de la filière du tourisme et de l'événementiel afin d'apporter des solutions pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire à travers des transferts de compétences et de la fertilisation croisée avec le secteur de l'économie créative et numérique. L'usage du numérique devra aider les entreprises des secteurs événementiel et touristique du territoire à intégrer plus rapidement des innovations utiles à leur développement dans le monde post épidémie COVID-19.

À travers cet appel à projet, l'Eurométropole de Strasbourg souhaite accélérer le développement de solutions innovantes et permettre à des solutions déjà opérationnelles dans d'autres secteurs de trouver de nouveaux champs d'application touristique ou de se déployer à une échelle plus large.

Cet appel à projet doit ainsi contribuer à « faire de Strasbourg et son Eurométropole une « Fab Ville » en favorisant l'usage des TIC », conformément à l'axe 1 du programme FEDER de l'Eurométropole de Strasbourg.

Sont recherchées en particulier les innovations numériques dans les domaines suivants :

- Réassurance sanitaire des destinations et des sites touristiques (hébergements, équipements, lieux culturels...) afin de restaurer la confiance des publics ;

- Nouvelle gestion des flux de circulation des publics prenant en compte les impératifs de distanciation sociale et les contraintes sanitaires tant en anticipation que sur place ;
- Digitalisation des événements (services de réalité augmentée par exemple) ou solutions permettant l'organisation d'événements pour partie en présentiel et pour partie en virtuel ;
- Promotion digitale différenciante de l'offre de services touristiques ;
- Solutions d'expérience durant la visite (en autonomie, de type réalité augmentée, y compris sur mobiles...);
- Solutions innovantes dans le domaine du tourisme durable, équitable, responsable.

Le caractère innovant des projets est entendu au sens large (transformation de l'entreprise, impact du projet sur son chiffre d'affaire, caractère innovant par rapport au secteur d'activité).

### **3. Bénéficiaires et aire géographique de référence**

#### Bénéficiaires éligibles :

Entreprises, associations, chambres consulaires, collectivités territoriales, entreprises publiques locales, Sociétés d'Economie Mixte, bailleurs sociaux...

Sont inéligibles les grandes entreprises au sens UE sans participation publique, et les SCI.

#### Aire géographique

Le projet doit bénéficier au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg pour être éligible.

### **4. Dépenses éligibles**

**Cet appel à projets vise à sélectionner des projets susceptibles de bénéficier d'un cofinancement du FEDER (Fonds Européen de Développement Régional).**

Les dépenses éligibles sont des dépenses d'études et d'investissement : équipements, prestations externes et dépenses liées à l'organisation d'événements, matériel (hors consommables, véhicules et petit matériel). Les logiciels et les dépenses relatives à la conception sont également éligibles.

#### Modalités de financement :

Taux d'intervention moyen : 50% des dépenses éligibles

Montant minimum du coût total éligible du projet pour déposer un dossier : 30 000 € H.T.

Montant maximum de subvention FEDER par projet : 100 000 €.

Les projets présentés devront être réalisés à partir de la date de dépôt du dossier auprès de la cellule FEDER et jusqu'au 30 juin 2023 au plus tard. Ils devront respecter la réglementation européenne et nationale relatives aux aides d'Etats et, pour les structures qui y sont soumises, la réglementation relative à la commande publique.

### **5. Modalité de candidature et de sélection**

### Dossier de candidature

Les candidatures devront présenter :

- Un courrier d'intention (modèle joint)
- Le document de présentation du projet (dossier de candidature)
- L'annexe budgétaire

Des annexes peuvent inclure tout document utile à l'analyse de la candidature.

### Critères de sélection

Seuls les dossiers complets et présentant des projets qui répondent aux opérations éligibles explicitées au point 4 seront pris en compte.

Les dossiers seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- **Pertinence et rapidité** : la pertinence de la ou des solutions proposées, notamment son intérêt économique pour le territoire, et les effets attendus sur le court voire moyen terme dans le contexte actuel post-crise sanitaire ;
- **Innovation** : le caractère innovant de la ou des solution-s proposée-s au regard de l'existant ;
- **Impacts attendus** en termes de nombre d'emplois créés, ou maintenus, de nombre d'utilisateurs touchés et / ou sur le chiffre d'affaires.
- **Juste mesure de budget prévisionnel** du projet et montant minimum des dépenses respecté
- **Respect des critères FEDER** : vocation économique du projet, éligibilité de la structure porteuse, localisation sur le territoire de l'Eurométropole, conformité avec l'axe 1 du programme FEDER et avec l'objet du présent appel à projets.

Après examen de l'éligibilité des dossiers déposés, les candidats retenus devront déposer un dossier qui leur sera transmis par la cellule FEDER. Ce dossier sera ensuite soumis à l'approbation des différents comités de sélection du programme FEDER.

Le versement de la subvention se fera sur présentation des dépenses acquittées, aucune avance ne pourra être versée.

### Dépôt de dossier :

Seuls les dossiers complets seront pris en compte. Le dépôt des dossiers devra s'effectuer **d'ici le 30 juin 2021.**

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de :

**Marion PEREZ-LAUGEL**  
**Cellule FEDER**  
**Ville et Eurométropole de Strasbourg**  
**marion.perez-laugel@strasbourg.eu**